

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 28 juin 2018

Lieu : salle municipale de Monceaux

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. MARINI remercie les participants et ouvre la séance.

M. COULLARÉ procède à l'appel des membres de la Commission Locale de l'Eau. Il précise que le quorum est atteint avec deux tiers des membres présents ou représentés.

Établissement	Représentant(e)	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Représenté(e) par/Pouvoir à
Région Hauts-de-France	Mme Anne-Sophie FONTAINE		X	Pouvoir à J-P VRANCKEN
Conseil Départemental de l'Oise	M. Jean DESESSART		X	
Commune de Compiègne	M. Philippe MARINI	X		
Commune de Pierrefonds	Mme. Michèle BOURBIER	X		
SIAVA	M. Bruno LEDRAPPIER	X		
SMMS				
EPTB Entente Oise-Aisne	M. Christophe DIETRICH		X	
PNR Oise-Pays de France	M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	Mme Arielle FRANCOIS	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Éric BERTRAND	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Michel ARNOULD	X		
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Didier LEDENT	X		
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Hubert DOISY	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Jean-Pierre VRANCKEN	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Daniel FORGET		X	Pouvoir à Mme Françoise COUBARD
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)				
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	Mme. Françoise COUBARD	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Alain COULLARÉ	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Michel BABOEUF		X	
Communauté de Communes du Liancourtois-Vallée Dorée	M. Jean-François CROISILLE	X		
Chambre d'Agriculture de l'Oise	M. Christophe THIEBAUT	X		
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)	Mme Nadège CHAMBON		X	Pouvoir à M. Vincent AUBRY
Fédération de Pêche de l'Oise	M. Jacky DOUBLET	X		
ROSO	M. Claude BLONDEL	X		
Suez Eau France	M. Arnaud GOIFFON		X	Pouvoir à M. Laurent FELIX
SAUR	M. Laurent FELIX	X		

SANEF	M. Vincent AUBRY	X		
Université Technologique de Compiègne (UTC)	Mme. Nassima VOYNEAU		X	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Mme Morgane WARAU		X	
Association des irrigants du Bassin de l'Aronde	M. Nicolas SAINTE BEUVE	X		
Association Compiègne Écologie	M. Frédéric PYSSON		X	
Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	M. Jean-François CARENCO		X	
Le Préfet de l'Oise ou son représentant	M. Louis LE FRANC		X	
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant	Fabrice MARTINET	X		
Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant	Martine RIVOLIER	X		
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	M. Frédéric FLORENT-GIARD	X		
Agence Régionale de la Santé (ARS)	Mme Marion MINOUFLET		X	Pouvoir à Mme Martine RIVOLIER
Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant	M. Fabrice DUWICQUET		X	Pouvoir à Frédéric FLORENT-GIARD
Agence Française de la Biodiversité (AFB)	M. Eric DEROZIER		X	
Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	M. Julien LEFEVRE	X		
Total membres présents ou représentés		29		

M. Claude CWIKLINSKI, Président du SMMS et M. Raoul CUGNIERE, Président honoraire du SMMS, ont assisté à la Commission Locale de l'Eau.

Suite à l'appel, 29 membres sont présents ou représentés pour un total de 40. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 23 novembre 2017**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- **Révision du SAGE Oise-Aronde : Présentation du projet de SAGE révisé et synthèse des remarques émises en COPIL**

M. MARINI rappelle que l'ordre du jour porte sur la validation des documents du SAGE Oise-Aronde révisé par la Commission Locale de l'Eau. La parole est laissée à Mme Hernandez, *animatrice du SAGE Oise-Aronde*, pour présenter les documents et la procédure de révision.

En introduction, **Mme HERNANDEZ** rappelle qu'elle a pris son poste au sein du SMOA, il y a trois ans, avec pour mission de mener à bien la révision et l'animation du SAGE Oise-Aronde. À cette occasion, une réunion du Comité de Pilotage avait été organisée avec les acteurs du territoire en 2016 afin de lancer la démarche. La présente réunion a pour objectif de valider les documents du SAGE Oise-Aronde révisé. Mme HERNANDEZ remercie, à ce titre, l'ensemble des acteurs qui ont pris part à cette démarche et qui ont contribué à la révision du SAGE.

Mme HERNANDEZ présente les étapes clés de la révision du SAGE Oise-Aronde et la démarche de concertation mise en œuvre durant les trois dernières années. Au total, près de 30 réunions ont été organisées et plus de 60 organismes sollicités. Elle rappelle ensuite les enjeux et objectifs environnementaux du SAGE ainsi que les documents qui le constituent, à savoir :

- ❖ Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD),
- ❖ Le règlement,
- ❖ L'atlas cartographique.

Mme AMOROSO, *bureau d'étude SAFEGE*, rappelle également que le projet de SAGE est soumis à une évaluation environnementale et s'accompagne d'un rapport de présentation à destination des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Les principales remarques et les points clés des débats sont retranscrits ci-après.

M. THIEBAUT, *Chambre d'Agriculture de l'Oise*, s'adresse à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et s'interroge sur la régularité du SAGE Oise-Aronde. Il demande si les documents du SAGE sont conformes à la politique de l'AESN sur la prise en compte du changement climatique. En particulier, il insiste sur la nécessité d'exploiter des ressources en eau alternatives et de mettre en place des retenues de stockage pour les agriculteurs afin de sécuriser l'activité.

M. MARTINET, *AESN*, confirme que les documents du SAGE Oise-Aronde sont compatibles avec la politique soutenue par l'Agence, et avec le SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 ». En ce qui concerne les retenues, il précise que des réflexions sont en cours sur cette thématique. Toutefois, il convient d'être vigilant et de ne pas favoriser la création excessive de retenues collinaires. En effet, sur certains départements, la densité de retenues est telle que la majorité des écoulements/ruissellements sont captés et ne parviennent plus au cours d'eau.

M. COULLARÉ rappelle également que Mme Berne de l'AESN a été présente à chaque étape de révision du SAGE Oise-Aronde pour garantir la compatibilité et la régularité du projet.

M. THIEBAUT demande si le règlement du SAGE est bloquant pour la création de retenues collinaires et la sécurisation de l'activité agricole vis-à-vis des changements climatiques attendus.

M. MARTINET confirme que le règlement du SAGE ne contraint pas la création de retenues collinaires.

M. THIEBAUT demande si le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) figurant dans l'atlas cartographique, correspond bien à celui du dernier arrêté. Il s'interroge ainsi sur la date de parution de l'arrêté.

Mme RIVOLIER, *DDT de l'Oise*, confirme que l'arrêté portant sur le nouveau périmètre de la Zone de Répartition des Eaux a été signé le 25 mai 2018.

Mme HERNANDEZ confirme également que l'atlas cartographique prend bien en compte la dernière délimitation du périmètre.

M. THIEBAUT s'interroge sur le délai de 8 ans de mise en œuvre du SAGE Oise-Aronde. Il souhaite obtenir une confirmation qu'il s'agit bien des délais réglementaires pour ce type de document.

M. FLORENT-GIARD, *DREAL Hauts-de-France*, confirme que les délais proposés sont en phase avec les doctrines récentes. En effet, auparavant une révision des documents du SAGE était imposée tous les 6 ans. Toutefois, il a été constaté que ce délai était trop court pour assurer une bonne mise en œuvre des actions et un bon avancement des SAGE. Les délais ont ainsi été revus et s'échelonnent à présent de 8 à 10 ans.

M. MARTINET confirme ces propos et la pertinence des délais de mise en œuvre retenus dans le SAGE Oise-Aronde révisé.

Mme FRANCOIS, *Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne*, s'interroge sur les coûts de mise en œuvre du SAGE et les répercussions financières sur les contribuables. Elle souhaite ainsi connaître les modalités de prise en charge des 4 à 6 Equivalents Temps Plein dimensionnés pour la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

M. MARINI souligne l'intérêt de cette question et précise qu'elle fait partie des réflexions menées actuellement sur la restructuration du grand cycle de l'eau. Le SMOA, structure porteuse du SAGE, va se voir déléguer la compétence GEMA par les 9 EPCI du bassin. Il va ainsi « absorber » les autres syndicats de rivière existants sur le territoire ainsi que le personnel dédié.

M. DESCHAMPS, indique que la mise en œuvre et l'animation du SAGE seront réalisées par le personnel en place. En complément de la présente équipe composée de 4 personnes (Directeur, chargée de mission SAGE, responsable administrative et financière, assistante administrative et comptable), M. DESCHAMPS précise que la mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMA reposera sur le recrutement d'un technicien de rivière (en cours) et l'intégration à court terme de M. Christophe GALET, chargé de mission du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

M. COULLARÉ ajoute que le recrutement d'un second technicien de rivière sera nécessaire à moyen terme. Il indique que le budget du SMOA sera constitué d'un budget principal pour la mise en œuvre du SAGE et d'un budget annexe dédié à l'exercice de la compétence GEMA.

1. Approbation du projet de SAGE Oise-Aronde révisé avant consultation

M. MARINI procède au vote de validation des documents du SAGE Oise-Aronde révisé :

- Pour : 29 votes
- Contre : 0 vote
- Abstention : 0 vote

Le SAGE Oise-Aronde révisé est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du rapport d'activité du SMOA et de la CLE 2017

M. MARINI présente le rapport d'activité 2017 du SMOA et de la CLE réalisé par les agents du SMOA. Il souligne la qualité du document et remercie l'équipe du SMOA pour le travail accompli. Le document est attrayant et fait preuve d'une totale transparence quant au fonctionnement du syndicat et de la CLE.

M. VRANCKEN adresse également ses félicitations au SMOA et confirme que le rapport d'activité fait preuve de pédagogie.

- Pour : 29 votes
- Contre : 0 vote
- Abstention : 0 vote

Le rapport d'activité du SMOA et de la CLE 2017 est adopté à l'unanimité.

M. MARINI remercie les participants et lève la séance.

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire - Maire de Compiègne

12/17